

# Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Comité Syndical du 25 janvier 2024  
(Salle communale – Ohnenheim)

⇒ Membres en exercice : 51  
⇒ Présents ou remplacés : 29

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 25  
⇒ Procurations : 13

## FINANCES

**Objet : 2024-I-1 Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.**

Rapport n°01 présenté par Monsieur Patrick BARBIER, Président

### I. RAPPORT

L'action des collectivités territoriales, et leurs groupements, tels que le PETR, est conditionnée par le vote de leur budget annuel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape de la procédure budgétaire. Le législateur a voulu, par la tenue préalable de ce débat, que chacun, élu comme administrés, ait la possibilité d'être informé des choix budgétaires pour l'année à venir.

Le D.O.B doit également être un moment privilégié d'échanges sur les grandes orientations à venir. Les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée portant notamment sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise en outre l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. C'est l'objet de la présente délibération et de sa note annexée

Vu la loi n° 92-125 du 08 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;  
Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1 ;

Considérant qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires, dans un délai maximum de deux mois avant le vote du budget primitif.

### II. DECISIONS

Il est demandé au Comité Syndical,  
*Sur avis favorable du Bureau Syndical du 15 janvier 2024.*

De se prononcer sur ces dispositions,

**PRENDRE ACTE** de la tenue, en sa séance du 15 janvier 2024, du débat sur les orientations générales du budget principal et de ses budgets annexes pour l'exercice 2024.

<i>Nom - Prénom</i>	<i>Présent/Absent</i>	<i>Donne pouvoir à</i>
BARBIER Patrick	PRESENT	
<b>Communauté de communes de Sélestat</b>		
<i>Titulaires</i>		
ADONETH Luc	ABSENT	BARBIER Patrick
ANDREA Charles	PRESENT	
DELSART Patrick	ABSENT	
DESAINTQUENTIN Philippe	ABSENT	
DIGEL Denis	ABSENT	
DUSSOURD Yves	PRESENT	
ENGEL Robert	PRESENT	
HIRTZ Sylvie	PRESENTE	
HORNBECK Nadège	ABSENTE	
MUHR Virginie	PRESENTE	
RISCH Claude	ABSENT	
SCHALLER Claude	ABSENT	ENGEL Robert
SCHEIBLING Philippe	ABSENT	SOHLER Olivier
SCHEUER Tania	ABSENTE	SCHALLER Claude
SCHLEIFER Christian	ABSENT	
SOHLER Olivier	PRESENT	
WIRA Michel	ABSENT	HOLZMANN Yves
WOTLING Philippe	ABSENT	ANDREA Charles
<i>Suppléants</i>		
CLAVER Michèle	ABSENTE	
GAUDIN Bertrand	ABSENT	
HOLZMANN Yves	PRESENT	
MORIS Olivier	ABSENT	
OBERLE Fabienne	ABSENTE	
RENAUDET Michel	ABSENT	
<b>Communauté de communes de la Vallée de Villé</b>		
<i>Titulaires</i>		
BUHL Patrick	PRESENT	
ESCHRICH Emmanuel	PRESENT	
JANUS Serge	ABSENT	MEYER Alain
MEYER Alain	PRESENT	
PIELA Jean-Pierre	ABSENT	
PFANN Lionel	ABSENT	
SCHMITT Bernard	PRESENT	
UHLERICH Marie-Odile	ABSENTE	WALSPURGER Yvette
WALSPURGER Yvette	PRESENTE	
<i>Suppléants</i>		
DAVID Joffrey	ABSENT	
DUCORDEAUX Marie-Line	ABSENTE	
DEBAUCHEZ Gérard	ABSENT	
HAESSLER Christian	ABSENT	
HOULNE Monique	ABSENTE	
KRAUTH Alexandre	PRESENT	
MANGEOLLE Abel	PRESENT	
MULLER André	ABSENT	
WITZ Jean-Marc	ABSENT	
<b>Communauté de communes du Ried de Marckolsheim</b>		
<i>Titulaires</i>		
BUTSCHA Michel	PRESENT	
FOISSIER Sébastien	ABSENT	
GREIGERT Catherine	PRESENTE	
JEHL Alex	PRESENT	
KEMPF Denise	PRESENTE	
KLIPFEL Martin	PRESENT	
KLÖTZ Mathieu	ABSENT	MEMHELD Christian
KNOBLOCH Christophe	ABSENT	PFLIEGERSDOERFFER Frédéric
LAUFFENBURGER Mathieu	PRESENT	

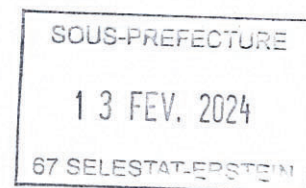
MEMHELD Christian	PRESENT	
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT	
SCHWEIN Noël	ABSENT	
SCHWOERER Sébastien	ABSENT	VOEGELI Jean-Michel
VOEGELI Jean-Michel	PRESENT	
VOGEL Camille	PRESENTE	
<b>Suppléants</b>		
BERGER Mickaël	ABSENT	
BLATZ François	ABSENT	
GRISS Vincent	ABSENT	
ROHMER Clément	ABSENT	
NEEFF Anne Marie	ABSENTE	
ULRICH Anne-Lise	ABSENTE	
<b>Communauté de communes du Val d'Argent</b>		
<b>Titulaires</b>		
BURRUS Jean-Marc	PRESENT	
FRECHARD Jean-Luc	ABSENT	
FREYBURGER Eric	ABSENT	
GOETTELMAH Thomas	PRESENT	
HESTIN Noëllie	ABSENTE	ROUSSEL Nathalie
ORSATI Régine	PRESENTE	
PETIT Denis	ABSENT	BURRUS Jean-Marc
ROUSSEL Nathalie	PRESENTE	
<b>Suppléants</b>		
FORCHARD Christiane	ABSENTE	
RUSTENHOLZ Thomas	ABSENT	

Pour extrait conforme,  
Sélestat, le 26 janvier 2024

Le secrétaire de Séance  
Frédéric PFLIEGERSDOERFFER



Le Président,  
Patrick BARBIER  
p.d. la Directrice Générale Adjointe des Services,  
Josiane MARTIN-DOLL



Transmis au représentant de  
l'Etat dans le département :

13 FEB. 2024

Affichée le :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège du PETR, 1 Rue Louis Lang, 67600 Sélestat, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.